

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon le lundi 4 février 2013 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné  
Claude Lacroix  
Mario Lemire  
Lucie Laperle  
Sophie Perreault  
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine, la Préposée au Greffe, Pauline Montreuil et Normand Légaré, Directeur des Services d'urbanisme sont également présent.

**1) Ordre du jour**

12-02-13 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2) Procès-verbaux**

**2.1 Séance ordinaire du 7 janvier 2013**

13-02-13 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2013 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2.2 Séance extraordinaire du 22 janvier 2013**

14-02-13 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *QUE* le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 janvier 2013 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2.3 Procès-verbal de correction de la résolution 230-12-12**

DÉPÔT **PROCÈS-VERBAL** de correction de la résolution numéro 230-12-2012 déterminant des tarifs du journal municipal Shannon Express pour l'exercice financier 2013.

La mention d'intérêt pécuniaire de la part de Mme Lucie Laperle ainsi que son abstention de vote ont été oubliés dans le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2012 adopté par le Conseil le 7 janvier 2013.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

**DÉCLARATION**

Je, soussigné, Me Hugo Lépine, Directeur général et Secrétaire-trésorier, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance régulière du lundi, le 3 décembre 2012 et plus particulièrement de la résolution numéro 230-12-2012 de manière à ajouter :

« Madame la conseillère Lucie Laperle se retire de la discussion avec divulgation de son intérêt pécuniaire ; » et

DÉPÔT

« Madame la conseillère Lucie Laperle s'abstient de voter. »

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

### **3) Urbanisme**

#### **3.1 Rapport mensuel des permis et certificats du mois de janvier 2013**

DÉPÔT

Le rapport des permis et certificats du mois de janvier 2013 a été déposé et reconnu par le Conseil.

#### **3.2 Octroi de mandat au comité consultatif d'urbanisme pour la révision des dispositions du Règlement de zonage concernant l'affichage**

15-02-13

*CONSIDÉRANT le Règlement 446 sur la création d'un comité consultatif d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le règlement (364) ;*

*CONSIDÉRANT QUE* l'article 15 dudit Règlement stipule qu'à la demande du Conseil, le CCU étudie et soumet, sous forme de résolution formelle, des mémoires et recommandations sur toute question d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction reliée ou non à des projets de développement ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'article 19 dudit Règlement stipule que les membres du CCU doivent obligatoirement se prononcer sur chaque mandat qui est confié par le Conseil ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie au Comité consultatif d'urbanisme un mandat de révision des dispositions du *Règlement de zonage* concernant l'affichage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **3.3 Demande d'usage conditionnel UC12-001, 9205-1424 Québec inc., pour la zone F-47, chalets de villégiature – Prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme**

CONSULTATION  
PUBLIQUE

La présente demande UC12-001 est en consultation publique. M. Stéphane Hamel, conseiller responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de l'usage conditionnel. Plusieurs commentaires sont formulés par l'assistance.

16-02-13

*CONSIDÉRANT le Règlement sur les usages conditionnels (421) adopté le 5 mars 2012 ;*

*CONSIDÉRANT QUE* 9205-1424 Québec inc., propriétaire du lot 4 366 580, situé dans la zone F-47 a déposé une demande d'usage conditionnel pour permettre la construction de chalets de villégiature ;

*CONSIDÉRANT QUE* la résolution 25-12-2012 du Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la demande d'usage conditionnel UC12-001 conditionnellement à ce que le requérant respecte et se conforme aux conditions suivantes :

- 1 - Une bande de 30 m sans lotissement pour fins de villégiature est conservée en bordure des cours d'eau dont le Leddy's Brook ;
- 2 - Un rayon de 50 m sans lotissement pour fins de villégiature est conservé au pourtour des puits municipaux ;

16-02-13

- 3 - Le déboisement est interdit à l'intérieur d'une bande de 100 m des cours d'eau dont le Leddy's Brook ;
- 4 - Les milieux humides identifiés au plan d'ensemble doivent être protégés avec la réglementation applicable ;
- 5 - Les eaux usées doivent être acheminées vers un système de traitement secondaire avancé ou un système de traitement tertiaire ;
- 6 - Les systèmes de traitement des eaux usées avec rejets dans les cours d'eau sont spécifiquement prohibés ;
- 7 - Le forage de puits tubulaires est spécifiquement prohibé et le Comité recommande que l'alimentation en eau potable s'effectue sans recours à des ouvrages de captage individuels ;
- 8 - Les terrains de villégiature doivent avoir une superficie minimale de 10 000 m<sup>2</sup> ;
- 9 - Les chalets de villégiature doivent avoir une superficie maximale de 75 m<sup>2</sup> ;
- 10 - Les chalets de villégiature ne doivent pas être pourvus de cave ou de sous-sol et doivent être construits uniquement sur des piliers ;
- 11 - Tout chemin d'accès doit demeurer privé ;
- 12 - Toute traverse de cours d'eau doit être réalisée conformément à la réglementation en vigueur ;
- 13 - L'ensemble des dispositions de la réglementation d'urbanisme doit être respectée ;

*CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché le 11 janvier 2013 à l'extérieur du complexe municipal, au Shannon Hall, à l'endroit concernée ainsi que sur le site Web, au moins quinze (15) jours avant la tenue de la consultation publique du 4 février 2013, tel que requis par l'article 145.33 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme ;*

*CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique de ce jour avec plusieurs voix d'oppositions ;*

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accorde l'usage conditionnel UC12-001, conditionnel à ce que le requérant respecte et se conforme aux conditions susmentionnées du CCU amendées comme suit :

Condition 1 du CCU :

- 1 - « Une bande de 30 m sans lotissement pour fins de villégiature est conservée en bordure des cours d'eau dont le Leddy's Brook ; »

est modifié par le Conseil pour se lire :

- 1 - « Une bande de 30 m est conservée, sans usage conditionnel, en bordure de la rive des cours d'eau dont le Leddy's Brook ; »

Condition 3 du CCU :

- 3 - « Le déboisement est interdit à l'intérieur d'une bande de 100 m des cours d'eau dont le Leddy's Brook ; »

est modifié par le Conseil pour se lire :

- 3 - « Le déboisement est interdit à l'intérieur d'une bande de 30 m des cours d'eau dont le Leddy's Brook ; »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4) Travaux publics****4.1 Autorisation de travaux supplémentaires d'un montant total de 17 429.88\$ et modification du contrat de Construction McKinley inc. pour divers travaux de rénovation de la façade du Centre communautaire**

17-02-13

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 163-09-2012 acceptant la soumission de Construction McKinley inc. au montant de 108 520\$, pour la réfection de la façade du Centre communautaire de Shannon ;

*CONSIDÉRANT* la découverte lors des travaux de l'état détérioré de la galerie et de l'isolation, ainsi que le remplacement subséquent du soffite et fascia ;

*CONSIDÉRANT QUE* ces travaux inattendus ont encourus des frais supplémentaires de 17 429.88\$ ;

*CONSIDÉRANT QUE* les crédits budgétaires alloués à ce projet permet à la Municipalité d'assumer aisément le supplément ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte de payer un surplus à Construction McKinley inc de 17 429.88 \$, taxes en sus ;

*ET QUE* cette dépense soit payée à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.2 Octroi d'un mandat à CIMA+ pour la préparation des plans et devis du projet de fermeture de fossés, de renforcement de la chaussée et d'amélioration de la sécurité sur le chemin de Dublin**

18-02-13

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT* le PTI et le budget 2013 prévoyant des travaux de fermeture de fossés, de renforcement de la chaussée et d'amélioration de la sécurité sur le chemin de Dublin ;

*CONSIDÉRANT* la nécessité d'obtenir des plans et devis du projet avant d'aller en procédure d'appel d'offres sur SEAO ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'estimation préalable du prix du travail d'ingénieur susmentionné est estimé à moins de 10 000\$ ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 157-09-2012 ajoutant la firme CIMA+ sur la liste des ingénieurs possibles retenus par la Municipalité ;

18-02-13

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie un contrat d'ingénierie à la firme CIMA+ pour un montant total de 15 500\$, taxes en sus, pour les travaux de fermeture de fossés, de renforcement de la chaussée et d'amélioration de la sécurité sur le chemin de Dublin ;

*ET QUE* la Municipalité de Shannon autorise que la dépense soit payée à même le fonds général, tel que prévu dans le budget 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.3 Autorisation d'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de fermeture de fossés, de renforcement de la chaussée et d'amélioration de la sécurité sur le chemin de Dublin**

19-02-13

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

*CONSIDÉRANT* la Politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT* que le PTI et le budget 2013 prévoit des travaux de fermeture de fossés, de renforcement de la chaussée et d'amélioration de la sécurité sur le chemin de Dublin ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'estimation préalable du coût des travaux susmentionnés se situe à plus de 100 000\$ ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard, de procéder à un appel d'offres, par biais de SEAO, pour la fermeture de fossés, de renforcement de la chaussée et d'amélioration de la sécurité sur le chemin de Dublin qui a été prévu au budget 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.4 Autorisation d'appel d'offres public pour le service de déneigement de la Municipalité pour les hivers 2013-2014 à 2015-2016**

20-02-13

*CONSIDÉRANT* les articles 936 et suivants du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT QUE* le contrat de déneigement actuel de trois ans sera échu à la fin de cet hiver ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'estimation préalable du coût des services susmentionnés se situe à plus de 100 000\$ ;

*EN CONSÉQUENCE,* il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard, de procéder à un appel d'offres, par biais de SEAO, pour le déneigement avec options 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans et 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DE  
FÉLICITATIONS**5) Parcs & Loisirs****5.1 Félicitations aux membres du comité du Winterfest et à tous les bénévoles pour l'édition 2013**

De la part des membres du Conseil, le Maire, Clive Kiley, présente une Motion de félicitations pour les efforts de tous les organisateurs, employés et bénévoles ayant participé à la réalisation du Winterfest 2013.

**6) Période de Questions**

Parole est accordée au public pour une première période de questions.

**7) Sécurité publique & Incendies**

Le conseiller Stéphane Hamel nous avise que nous attendons toujours la livraison du nouveau camion échelle, mais qu'il devrait arriver sous peu. Il remercie également tous ceux qui ont travaillé à assurer la sécurité de nuit au Winterfest.

**8) Environnement & Hygiène****8.1 Gestion des matières résiduelles**

Le nouveau système de compostage est en place. Les « bacs bruns » seront livrés ce printemps et la première cueillette aura lieu en mai. L'information supplémentaire sera distribuée avec les bacs.

**8.2 Aqueduc et égout**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

**8.3) Conseil de bassin versant**

Le conseiller Mario Lemire nous avise que la réunion de janvier du Conseil de bassin versant a été annulée. La prochaine réunion est prévue pour le 19 février 2013.

**9) Culture & Vie Communautaire**

La conseillère Mme Lucie Laperle nous fait un résumé d'activités à la Bibliothèque pour le mois de janvier, signalant qu'il y a eu 18 nouveaux membres pour un total de 1657 membres, et qu'un total de 30.75 heures a été travaillé par 16 bénévoles actifs.

Au sujet du Comité de la *Politique familiale* et à la démarche *Municipalité amie des aînés (PFM-MADA)*, Mme Laperle nous avise que quoi qu'elle n'a pas de rapport de données à ce sujet à nous déposer ce mois-ci, elle voulait nous signaler que le Comité se rencontre à chaque jeudi pour étudier les statistiques et qu'une présentation détaillée a été donnée aux conseillers lors de la réunion de caucus. Un avant-projet nous sera proposé ce printemps.

**10) MRC**

Monsieur le Maire Clive Kiley résume la dernière réunion du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier.

**11) Liste de correspondance**

## DÉPÔT

La liste des correspondances reçus durant le mois de janvier 2013 a été déposée et reconnue par le Conseil.

**12) Comptes**

21-02-13

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle de payer les comptes suivants :

	<b>Description</b>	<b>Facture</b>
<b>2012 manquant sur la liste</b>		
P.E. Pageau inc.	réfection chemin de Wexford	289 055.61 \$
M.R.C. de La Jacques-Cartier	certificats de taxes, juillet	27 534.97 \$
Merrill Allard inc.	essence - février	2 964.65 \$
Habitations Danny Girard inc.	porte poste de pompier - mai	1 250.93 \$
Hydro Québec	factures juillet	1 787.17 \$
<b>Factures reçues en janvier 2013</b>		
Ann Deschamps	achat de décorations - centre	140.88 \$
Aquatech	honoraires professionnels - eau	1 270.47 \$
Archambault	livres – biblio	710.55\$
Assoc. Prof. à l'Outillage Mun. (APOM)	cotisation 2013	105.00 \$
Ass des Chefs en sécurité incendies	cotisation 2013	252.95 \$
Association Québécoise d'Urbanisme	adhésion membres d'urbanisme	546.13 \$
Atco Structures & Logistics	location roulotte – jan & fév	919.80 \$
Auvents Multiples	façade - centre communautaire	6 169.56 \$
Bel Age	Renouvellement	25.24 \$
Bell Canada	Téléphone	2 634.19 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	520.12 \$
Boivin & Gauvin Inc.	bottes - pompiers	208.10 \$
Brûlerie Jacques-Cartier	réunion - CCFA	87.38 \$
Bureautique Lacouline Inc.	contrat de service - machine postale	620.87 \$
Cam-Trac Bernières	réparations - Kubota	3 307.50 \$
Canac Marquis Grenier	fournitures, pièces- voirie, parcs, etc.	1 919.93 \$
Capitale en Fête	Bal. dû- jeux gonflables - Winterfest & chaises	6 800.20 \$
Centre de la Famille Valcartier	subvention 2013	25 000.00 \$
Centre de Téléphone Mobile	réparations - incendies	129.92 \$
Cercles des jeunes naturalistes	renouvellement - biblio	25.00 \$
Clôture Alpha Inc.	poteau pour poser drapeau de Winterfest	191.70 \$
Combeq	formation et abonnement - urbanisme	839.31 \$
Compugen	mises à jour	335.45 \$
Concepts Gingras Inc.	location de toilette	235.70 \$
Construction McKinley	façade - centre communautaire	114 848.70 \$
Corp. des officiers municipaux (COMAQ)	cotisation 2013	500.14 \$
Corporation du bassin de la JC	contribution municipale annuelle 2013	3 631.00 \$
CSE Incendie et Sécurité Inc.	achat d'un bateau et accessoires	5 163.23 \$
Cyr Ouellet	achats - Club Social - incendies	932.28 \$
Danny Renaud	réunion urbanisme fin de décembre	45.00 \$
Debra Christiansen	réunion urbanisme fin de décembre	45.00 \$
De lage Landen	système postale	258.69 \$
Distributions LFP Prévost Inc.	crème et eau	25.00 \$
E.B.Q.M.	frais de copies - photocopieur Ricoh	194.43 \$
Échafaudage Falardeau Inc.	honoraires professionnels - lignes de vie	2 874.38 \$
École nationale des pompiers	honoraires professionnels - incendies	550.00 \$
Elaine Neville	achat sacs de dépôts/km/fourn. de bureau	157.21 \$
ElectroMike	fournitures de bureau	126.44 \$
E.M.R.N.	fournitures - incendies	399.59 \$
Équipements Twin	fournitures - camions	280.54 \$
Équipements Val-Bélair	pièces pour les scies mécaniques	173.33 \$
F. Dufresne Inc.	Essence	435.71 \$
F.Q.M.	Messagerie	14.31 \$
Fonds Information sur le territoire	avis de mutation	78.00 \$
Francis St-Georges	réunion urbanisme fin de décembre	45.00 \$
François Bissonnette	réunion urbanisme fin de décembre	60.00 \$
François Vaillancourt	réunion urbanisme fin de décembre	45.00 \$
Gestion Valcartier	plan PSL - Valcartier	20 470.80 \$
G.L.P. Paysagiste Inc.	honoraires professionnels - voirie	685.55 \$
G.M.S. Extincteur Chimique Inc.	Extincteurs :-remplissage et achats	3 131.53 \$
Graphic AL Design	enseigne - édifice	45.99 \$
Groupe Système Forêt	formation - urbanistes - Formation ArcGIS 10	1 241.73 \$
Groupe Ultima	assurance - 2013	68 385.00 \$
H/G Électrique	honoraires professionnels - parcs	2 396.24 \$
Hydro-Québec	édifices, éclairage public, etc.	25 766.59 \$

21-02-13

Impressions Gauvin & Harbour Inc.	cartes de la ville et pads calendrier	1 179.64 \$
Imprimerie Nicober Inc.	calendriers 2013 et dépliants - Winterfest	5 863.74 \$
Jaguar Média	abonnement annuel - réseau info municipale	546.13 \$
Jean Paul Coté Inc.	produits pour puits de la ville	361.02 \$
Journal de Val-Bélair	publicité - Winterfest	477.15 \$
Julie Zoothérapie	honoraires professionnels - Winterfest & Noël	3 400.00 \$
Laboratoire Hygienex	balai véhicules et chiffons pour garage	99.80 \$
La Maison Anglaise	Livres	167.28 \$
Laurier Du Vallon	cadeaux - voyages Winterfest	5 000.00 \$
L'Heureux Inc.	produits pour les machines au chalet	1 243.65 \$
Librairie La liberté	Livres	1 112.48 \$
L.V.M. Inc.	hon professionnels - blvd. Jacques-Cartier	10 897.96 \$
Marc Gagnon	fournitures - incendies	155.36 \$
Marius Garon Inc.	pièces pour Kubota	321.21 \$
Martin & Lévesque	Vêtements	210.32 \$
Matrec	location - frais mensuels - bacs à ordures	224.20 \$
Maxxam Analytique	analyses d'eau	713.43 \$
M.G. Service	location - surfaceuse - patinoire - décembre	2 759.40 \$
Merrill Allard Inc.	achat d'essence et diesel	8 517.79 \$
Méto Excavation Inc.	travaux voirie	3 163.01 \$
MicroCom M Inc.	honoraires professionnels - édifices	1 063.22 \$
Mini Général Hydraulique Inc.	pièces - tracteur Kubota	38.45 \$
Ministère des Finances	bail MRNF stabilisation de la rive/accès info	611.44 \$
M.R.C. La Jacques-Cartier	mises à jour et quotes-parts	175 431.63 \$
National Geographic	renouveau - biblio	56.00 \$
Net Plus Inc.	hon. prof. - complexe mun., caserne, etc	2 529.45 \$
Noble Maison	journée de formation	113.07 \$
Neopost Canada	mises à jour	423.11 \$
Pare-Pierre SP	enseignes pour Winterfest, édifices et parcs	982.46 \$
Pause-Café Soleil	cafetière pour chalet des sports	4 564.52 \$
P. Aubut Inc.	hon. prof. - porte - Chalet des sports	2 054.72 \$
Pièces d'auto Guill Val Bélair	fournitures et pièces - voirie, incendies	1 231.81 \$
Pneus Belisle Quebec Inc.	réparations - versatile	366.66 \$
Postes Canada	calendriers et dépliants Winterfest	830.28 \$
Previmed Inc.	hon prof- remplissage oxygène & testes	414.19 \$
Produits Sanitaires M G	fournitures - édifices	1 107.95 \$
Productions Première Scène Inc.	disco pour Winterfest	1 437.19 \$
Promotions Murray Inc.	fournitures pour chalet des sports	229.95 \$
Publications CCH	mises à jour	438.90 \$
Puribec Inc.	bouteille pour les tests d'eau	199.89 \$
Raymond Robitaille Excavation Inc.	premier versement - contrat de déneigement	87 734.70 \$
Référence Solutions Inc.	honoraires professionnels et fournitures	6 671.14 \$
Régie Régionale de gestion des matières	quotes-parts - 1e versement	130 304.75 \$
Reliance Protectron	honoraires professionnels - édifices	153.50 \$
Réseau Biblio de la Capitale	fournitures et tarification pour l'an 2013	5 635.69 \$
Réseau Environnement	adhésion 2013 et formation	528.89 \$
Revenu Québec	DAS - janvier	17 816.43 \$
R.M. Leduc & Cie.	fournitures - biblio	174.39 \$
Shannon Vision Inc.	honoraires professionnels - Calais	11 368.49 \$
Soudure Exoert Gaudreau Inc.	Hon. professionnels - réparations - versatile	671.88 \$
Source Oméga Inc.	abreuvoir - parcs	1 667.14 \$
Spécialité d'Aqueduc Corix	fournitures aqueduc - compteurs, etc.	3 725.19 \$
Spécialiste du Stylo	Meubles/fournitures centre communautaire	6 426.33 \$
Stein Monast	honoraires professionnels	1 359.98 \$
Stephan Hamel	réunion urbanisme fin de décembre	45.00 \$
Tapitec	balance dû - tapis - salle de conseil	494.39 \$
Trudel & Piché	paiement - tracteur bidirectionnel - déc/ jan	6 705.00 \$
TVA Publications	renouvellement - Yoopa	18.03 \$
Unicoop -Coop Agricole	pièces pour souffleur versatile	3 812.82 \$
Unisource Canada Inc.	fournitures de bureau	109.04 \$
Unité de loisir et de sport Cap.-National	cotisation 2013 - table de concertation	114.98 \$
United Rentals	propane - zamboni	181.59 \$
Vanessa Paquet Labbé	rembourse - cell et achats pour Winterfest	144.07 \$
Vincent Trudel	réunion urbanisme fin de décembre	60.00 \$
Visa	achat - voirie-incendies-administration, etc.	3 202.16 \$
Visipro	foulards, etc. pour Winterfest	488.64 \$
Wajax	pièces - zamboni	60.37 \$
	<b>Total</b>	<b>1 158 808.74 \$</b>

20-02-13

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**13) Organisation administrative****13.1 Nomination de madame Germaine Duplain comme membre du comité consultatif de la famille et des aînés**

22-02-13

*CONSIDÉRANT* le *Règlement sur le Comité Consultatif de la Famille et des Aînés (CCFA)*;

*CONSIDÉRANT* la démission il y a quelques mois de Mme Michèle Burridge ;

*CONSIDÉRANT* l'article 6 dudit règlement prévoyant la nomination des membres du CCFA ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon nomme Mme Germaine Duplain comme membre du Comité consultatif de la Famille et des Aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.2 Renouvellement de mandat de Madame Debbie Stowe comme membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans**

23-02-13

*CONSIDÉRANT* le *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme*, adopté le 3 décembre 2012 ;

*CONSIDÉRANT QUE*, conformément à l'article 4.1 dudit règlement, le Comité consultatif d'urbanisme se compose de quatre (4) à sept (7) membres permanents dont un membre du conseil ;

*CONSIDÉRANT QUE* le mandat de deux (2) membres prend fin en février 2013 ;

*CONSIDÉRANT QU*un seul de ces membres désire renouveler son mandat pour un 3<sup>e</sup> mandat ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon renouvelle comme membre dudit Comité le mandat de Mme Debbie Stowe pour un troisième mandat prenant fin en février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.3 Autorisation d'embauche de Madame Marie-Josée Monderie à titre de chargée de projet à temps partiel pour les archives municipales**

24-02-13

*CONSIDÉRANT* la *Loi sur les archives* ;

*CONSIDÉRANT* le projet de classement des archives ;

*CONSIDÉRANT* les prévisions au budget 2013 pour combler un poste de Chargée de projet aux archives à temps partiel à raison de 15 heures par semaine ;

*CONSIDÉRANT QUE* Mme Marie-Josée Monderie effectue des tâches administratives et les remplacements de la Responsable de la bibliothèque municipale avec un rendement excellent ;

24-02-13

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche Madame Marie-Josée Monderie comme Chargée de projet aux archives à raison de 15 heures par semaine ;

*ET QUE* la rémunération y rattachée soit accordée selon l'échelon 2 de l'échelle salariale établie pour Bibliothécaire.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

**13.4 Création d'un poste permanent de bibliothécaire à temps partiel et autorisation d'embauche de Madame Marie-Josée Monderie au poste de bibliothécaire à titre permanent à temps partiel, à la bibliothèque**

25-02-13

*CONSIDÉRANT QUE* la bibliothèque est, depuis le 1<sup>e</sup> janvier 2013, une bibliothèque autonome ;

*CONSIDÉRANT* la hausse du volume de travail à la bibliothèque liée au changement de statut de celle-ci ;

*CONSIDÉRANT QU'IL* y a lieu de créer un poste permanent à temps partiel, à raison de 20 heures par semaine ;

*CONSIDÉRANT* la recommandation en ce sens, du Directeur général ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon crée un poste de bibliothécaire permanent à temps partiel à raison de 20 heures par semaine, tel que prévu au budget 2013 ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche Madame Marie-Josée Monderie comme bibliothécaire pour combler ce poste ;

*QUE* la rémunération soit selon l'échelon 2 de l'échelle salariale établie pour bibliothécaire ;

*QUE* la période probatoire soit fixée à six (6) mois de la date d'embauche ;

*ET QUE*, conformément à la Politique de Gestion des Ressources Humaines, l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux reconnus à tous les employés permanents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14) Finances & Greffe**

**14.1 Renouvellement de la participation de la Municipalité au service régional de transport adapté pour l'année et confirmation de la quote-part**

26-02-13

*CONSIDÉRANT QU'*en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives*, les municipalités doivent assurer aux personnes handicapées l'accès à des moyens de transport adaptés à leurs besoins ;

*CONSIDÉRANT* le programme de subvention du Ministère des Transports du Québec ;

26-02-13 *CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité de Shannon participe au système de transport adapté sur le territoire de la MRC de La Jacques Cartier ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon confirme sa participation, pour l'année 2013, au projet de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier ;

*ET QUE* la Municipalité de Shannon engage financièrement sa quote-part, au montant de 5 208\$, à la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 14.2 Autorisation de procéder à la hausse de limite de crédit des détenteurs de carte de la Municipalité

27-02-13 *CONSIDÉRANT* le compte des cartes de crédit Visa Desjardins pour les différents services municipaux ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité désire mettre à jour son dossier avec Visa ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise l'augmentation de limites des cartes de crédit suivantes :

M. Hugo Lépine, Directeur général de la Municipalité	5 000\$
M. Pierre Bédard, Directeur des Travaux Publics	5 000\$
Mme Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe	5 000\$
M. Cyr Ouellet, Responsable des achats au service des Incendies de Shannon	5 000\$
M. Stéphane Vachon, Contremaitre à la Voirie	5 000\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 14.3 Autorisation de vente pour non-paiement de taxes et transmission à la MRC

28-02-13 *CONSIDÉRANT* les dispositions de l'article 1022 et suivants du *Code Municipal* relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le Directeur général, M. Hugo Lépine, de transmettre à la M.R.C. de La Jacques-Cartier les dossiers suivants en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, s'ils ne sont pas acquittés avant le 31 janvier 2013, soit :

28-02-13	1°	M. Michel Lachance	lot 4 366 946, 231, boul. Jacques-Cartier
	2°	Succ. Eleanor Jones	lot 4 366 947, boul. Jacques-Cartier
	3°	M. Stéphane Leroux	lot 4 367 126, 396, chemin de Wexford
	4°	M. Hector Boudreau	lot 4 369 651, 72, rue Maple
	5°	M. David Garand	lot 4 367 116, 348, chemin de Wexford
	6°	M. Raynald Tremblay	lot 4 368 785, 108/110, rue Donaldson

*ET QUE* le rapport des soldes à payer, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 14.4 Approbation des tarifs judiciaires en matière civile et des droits de greffe de la Cour municipale commune de Saint-Raymond

29-02-13 *CONSIDÉRANT* les tarifs des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe appliqués par la Cour Municipale de St-Raymond, selon le *Code de procédure pénale* du Québec ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité doit, par résolution, adopter ces tarifs judiciaires pour application lors de réclamations de taxes municipales, droits sur les mutations immobilières ou factures diverses ;

*CONSIDÉRANT* le *Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale pour soumettre le territoire de la Municipalité de Shannon à la compétence de la cour municipale commune de la Ville de St-Raymond (346)* ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité doit acquitter un timbre judiciaire pour chaque dossier civil devant la cour municipale, ledit timbre déterminé selon la classe d'action ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon approuve, tel que soumis, le tableau de tarifs des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe appliqués par la Cour Municipale de St-Raymond, selon le *Code de procédure pénale* du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 14.5 Règlement 449 modifiant le *Règlement (386) pourvoyant au traitement des membres du Conseil municipal*

AVIS DE MOTION

*AVIS DE MOTION* est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 449 intitulé :

**« RÈGLEMENT 449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (386) POURVOYANT AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL »**

La lecture dudit *Règlement 449* est effectuée par le conseiller Claude Lacroix.

#### 14.6 Autorisation d'extension de délai pour l'obtention du permis de construction de Développement SC inc. pour le lot du 5, rue Saint-Patrick

30-02-13 *CONSIDÉRANT* le projet de construction d'un immeuble commercial de type centre médical incluant une pharmacie au 5, rue St-Patrick, lot 4 368 388;

*CONSIDÉRANT* la résolution 170-10-2011 autorisant conditionnellement la demande de PIIA11-007 ;

30-02-13

*CONSIDÉRANT QUE*, suite à cette autorisation du 3 octobre 2011 et du contrat d'achat signé le 26 avril 2011, le propriétaire avait l'obligation de faire une demande de permis de construction dans les douze (12) mois de l'achat, soit avant le 26 avril 2012 ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 118-06-2012 autorisant un délai de six (6) mois pour l'obtention du permis de construction ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 226-12-2012 autorisant un délai supplémentaire de trois (3) mois dudit permis ;

*CONSIDÉRANT QUE* le propriétaire, Développement S.C. Inc., M. Serge Carrier, a déposé le 25 janvier 2013 une demande de prolongement de la date de la demande de permis d'au moins six (6) mois ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil juge à propos de favoriser le succès du projet de construction d'un centre médical et d'une pharmacie ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, au propriétaire, Développement S.C. Inc. un délai supplémentaire de six (6) mois pour l'obtention d'un permis de construction du centre médical ;

*ET QUE* ce délai soit accordé jusqu'au 31 août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.7 Règlement 445A sur l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-lac**

AVIS DE  
MOTION

*AVIS DE MOTION* est donné par la présente par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 445A intitulé :

**« RÈGLEMENT SUR L'ANNEXION D'UNE PARTIE DES ZONES 85-P ET 63-REC DE LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC RELATIVEMENT À LA RUE DE KILKENNY »**

**14.8 Autorisation de hausse de la marge de crédit sur le fonds général de la Municipalité**

31-02-13

MODIFIÉE

*CONSIDÉRANT QUE* la Caisse Desjardins Piémont Laurentien a consenti un contrat de crédit variable avec une couverture de 1 000 000\$, le 12 décembre 2001 ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 228-12-2012 renouvelant, pour une durée d'un (1) an, le contrat de crédit variable d'un million de dollars (marge de crédit) sur le fonds général de la Municipalité, à la Caisse Desjardins Piémont Laurentien ;

*CONSIDÉRANT* les besoins de liquidités de la Municipalité d'ici le 1<sup>e</sup> avril 2013 ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon approuve une nouvelle convention de crédit variable portant la marge de crédit totale à 2 000 000\$, remplaçant la marge existante de 1 000 000\$ résultant, par une convention de modification en date du 14 décembre 2004, de la fusion de la marge de 500 000\$ signée le 12 décembre 2001 et de la marge de 500 000\$ signée le 14 janvier 2002 ;

31-02-13

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

**15) Varia et déclarations des conseillers**

**15.1 Motion – Déclaration du mois de février comme mois du cœur**

DÉCLARATION

La MUNICIPALITÉ DE SHANNON proclame « *Février Mois du Cœur 2013* » et encourage les toute la population à signer la carte de dons d'organes disponible au bureau municipal et à *afficher son cœur !*

**16) Période de Questions**

Parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance ordinaire à 21h53.

Clive Kiley,  
Maire

Hugo Lépine,  
Directeur général